

## Procès-verbal de l'Assemblée communale ordinaire du mercredi 22 juin 2022 à 20h00

Président : M. Didier Torti  
Secrétaire : M. Vincent Chételat, secrétaire communal

Cette assemblée a été convoquée par publication dans le Journal Officiel n° 19 du jeudi 27 mai 2022 et par circulaire tout-ménages.

Les membres du Conseil communal sont tous présents. Vingt-neuf citoyennes et citoyens sont venus assister aux débats.

Monsieur le président déclare l'Assemblée ouverte et souhaite la bienvenue aux personnes présentes. Puis, il désigne, Madame RMK et Monsieur BM pour fonctionner en qualité de scrutateurs.

Monsieur le président donne ensuite lecture de l'ordre du jour publié sur la convocation :

1. Approuver le procès-verbal de l'assemblée communale ordinaire du 8 décembre 2021, publié sur le site internet de la commune
2. Présentation des comptes 2021 (consultables sur le site internet de la Commune), ratification des écarts budgétaires, décision
3. Discuter et voter le règlement sur les élections
4. Divers

### **1. Approuver le procès-verbal de l'Assemblée communale ordinaire du 8 décembre 2021**

Le procès-verbal de l'Assemblée communale ordinaire du mercredi 8 décembre 2021 a été publié sur le site internet de la Commune.

Monsieur FG demande où en est le nivellement des tombes. Ce nivellement va être réalisé dès le mois d'août.

Madame CC, en se référant au procès-verbal de la séance du 8 décembre 2021 et plus particulièrement sur le discours de fin de mandat de Monsieur Michel Eggenschwiler, demande pourquoi le raccordement en réseau d'eau communal de la ferme de Grandgiéron n'est pas passé en Assemblée communale. Monsieur Kevin Bieri indique que cela est de la compétence du Conseil communal. De plus, les travaux ont été pris en charge financièrement par le propriétaire de la ferme.

**L'Assemblée passe au vote à main levée et approuve, à l'unanimité, le procès-verbal de l'Assemblée communale ordinaire du 8 décembre 2021 avec remerciements à son auteur.**

### **2. Présentation des comptes 2021 (consultables sur le site internet de la Commune), ratification des écarts budgétaires, décision**

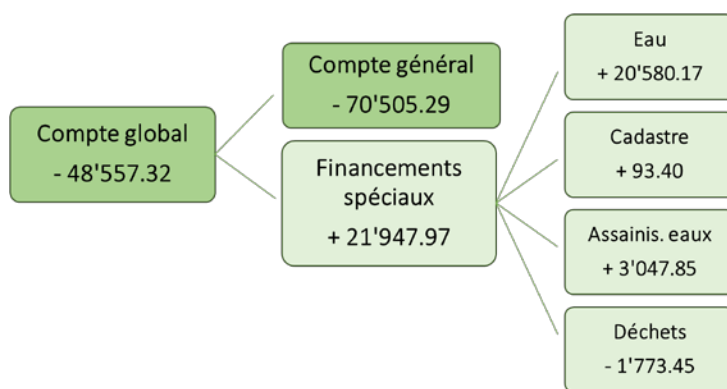
Monsieur le président passe la parole à Monsieur Roger Fleury, caissier, pour la présentation de ce point de l'ordre du jour.

En préambule, il est utile de rappeler qu'il s'agit du 2<sup>e</sup> bouclage des comptes avec le nouveau modèle comptable harmonisé (MCH2). Entre l'établissement du budget 2021 et le bouclage des présents comptes, des directives et des compléments ont été émis ou précisés par le Délégué aux affaires communales, ce qui peut provoquer des différences entre le budget et les comptes. De nouvelles manières de comptabiliser ont également été mises en place au sein de l'administration afin de répondre aux nouvelles exigences du MCH2.

Les comptes 2021 ont été approuvés par le Conseil communal en date du 14 juin 2022 et ils ont été vérifiés par la fiduciaire Fidag Jura SA les 30 et 31 mai, 1<sup>er</sup>, 2 et 3 juin 2022. Le budget prévoyait un bénéfice de Fr. 13'170.00 et les comptes 2021 présentent un excédent de charges de Fr. 48'557.32. Les éléments principaux suivants peuvent expliquer cet écart :

- Réfection du site Internet : Fr. 1'100.00
- Révision des comptes par la fiduciaire, coût non connu lors de l'élaboration du budget : Fr. 4'264.00
- Frais de justice en lien avec le recours contre une décision de l'Assemblée communale : Fr. 4'000.00
- Don pour la rénovation des fenêtres de l'église : Fr. 3'000.00
- Augmentation des coûts de l'action sociale : Fr. 6'500.00
- Attribution au fonds d'entretien des chemins, non prévu : Fr. 15'000.00
- Déchetterie, travaux d'entretien : Fr. 1'000.00.

Le résultat global est schématisé ainsi :



Ensuite, les chapitres sont pris les uns après les autres avec les commentaires suivants :

## 0. Administration communale

0220.31309.00 Site internet Bourrignon.ch

Le site internet de la Commune a été entièrement remanié par l'entreprise Artionet pour une dépense de Fr. 1'100.00.

0220.31320.00 Honoraires administratifs

Selon les directives MCH2, les comptes sont maintenant révisés par une fiduciaire. Les frais notariés pour l'achat de la parcelle n° 469 et le morcellement sur la parcelle n° 143 n'avait pas été prévu au budget.

## 1. Ordre et sécurité – défense

1400.31320.00 Honoraires administratifs

Le recours contre l'Assemblée communale du 8 février 2021 a engendré des frais d'honoraires pour un montant de près de Fr. 4'000.00.

## 2. Formation

Il y a eu peu de frais d'entretien sur les bâtiments, ce qui s'explique en partie par le changement du chauffage l'année dernière.

## 3. Culture – Sports – Loisirs – Eglises

3299.31019.00 Embellissement

Les dernières factures pour l'action 40 ans / 40 chênes ont été réglées en 2021 pour un montant total de Fr. 3'700.00. Une subvention de Fr. 14'350.00 a été encaissée en 2020, un solde complémentaire de Fr. 700.00 a été versé par le Canton en 2021.

3299.36369.00 Contributions diverses, dons

Un don extraordinaire de Fr. 3'000.00 a été versé pour soutenir la Paroisse catholique dans le cadre des rénovations des fenêtres de l'église.

#### **4. Santé**

Aucun commentaire particulier

#### **5. Prévoyance sociale**

5722 Aides économiques légales

La Commune a versé plus d'aide sociale en 2021 que les années précédentes, mais a également touché des remboursements importants. L'excédent de dépenses est de Fr. 25'541.10, contre un montant de Fr. 22'728.85 en 2020.

#### **6. Trafic et télécommunications**

6150 Travaux publics

Les frais d'entretien et le carburant pour le tracteur Massey Ferguson ont été plus important que prévu. De plus, les travaux de la Porte d'entrée Est du village étant terminés, nous avons commencé à amortir l'investissement dès 2021.

6150.35100.00 Attribution aux financements spéciaux (routes communales)

Le versement sur le fonds d'entretien des chemins a été calculé selon la méthode habituelle, soit les encaissements de Fr. 60'006.60 (y compris la part communales), moins les frais et charges financières de Fr. 44'984.25, c'est donc un montant de Fr. 15'022.35 qui vient alimenter ce fonds.

6157 Déneigement

Malgré un budget supérieur aux comptes 2020, les frais de déneigement ont été plus importants que prévus. Durant l'hiver 2020/2021, ce sont 35 jours qui ont été concernés par le déneigement et/ou le salage des routes.

6223.36110.40 Transports publics

La charge liée à supporter par les Communes est plus importante que prévu, d'une part en raison de la fréquentation plus faible liée au Covid-19 (pertes sur la vente des billets) et d'autre part en raison de la décision de couvrir les déficits des entreprises de transport, comme en 2020.

#### **7. Protection de l'environnement – Aménagement du territoire**

7100 Approvisionnement en eau potable

Les recettes liées à la consommation d'eau sont en diminution, toutefois ce financement spécial boucle avec un bénéfice de Fr. 20'580.17.

7205 Assainissement des eaux

Ce financement spécial boucle avec un bénéfice de Fr. 3'047.85.

7300 Gestion des déchets

Ce financement spécial boucle avec un déficit de Fr. 1'773.45. Le broyage du compost et l'entretien de la déchetterie provoquent cette perte.

#### **8. Economie publique**

Aucun commentaire particulier.

#### **9. Finances et impôts**

910 Impôts

Les rentrées fiscales ordinaires sont stables par rapport à 2020, les variations fiscales ont été plus avantageuses que prévues, particulièrement sur les prestations en capital.

9630.44302.00 Location bâtiments, locaux et équipements du patrimoine financier

La Commune a accordé un droit de superficie à l'entreprise Cablotel Téléseau pour un local de l'immeuble sis à la Route Principale 38 contre une contribution unique de Fr. 5'000.00 (versement effectué en 2021).

A la suite de présentation des chapitres, Monsieur le président ouvre la discussion.

Monsieur EM demande ce que représentent les frais juridiques concernant le recours contre la décision de l'Assemblée communale. Il s'agit de frais à charge de la Commune (des honoraires de Me Alain Schwein-gruber, mandaté par le Conseil communal pour sa défense).

Monsieur GC demande ce que représentent les revenus de transfert mentionnés dans le rapport des comptes. Il s'agit de transfert de charges entre la Commune et le Canton.

Madame RMK demande pourquoi la Commune a payé des frais juridiques dans le cadre du recours contre une décision de l'Assemblée communale alors que ce recours a été rejeté. Aucune réponse claire n'a pu être donnée par les membres du Conseil communal (après contrôle, il s'agit des honoraires d'avocat à charge de la Commune).

Monsieur GC indique qu'il est fait mention dans le compte du service des eaux, d'un bénéfice de Fr. 34'000.00 alors qu'il a été indiqué un bénéfice de Fr. 20'580.17 précédemment. Monsieur Roger Fleury indique que le montant de Fr. 34'000.00 représente le budget.

Madame EB demande si les comptes seront toujours contrôlés par la fiduciaire. C'est effectivement le souhait de la fiduciaire et une décision devra être prise par le Conseil communal.

Monsieur le président passe à nouveau la parole à Monsieur Roger Fleury pour la suite de la présentation des comptes. Ce dernier présente les investissements 2021.

		Charges	Revenus
6150.50100.02	Traversée du village 1re étape	344'755.49	202'473.55
9630.50400.00	Rénovation bâtiment ancienne école	5'350.00	
<b>Total Travaux publics</b>		<b>350'105.49</b>	<b>202'473.55</b>

Le 14 mai 2018, le Législatif communal a voté un crédit de Fr. 2'950'000.00 pour le réaménagement de la traversée du village, sous réserve du subventionnement, de la participation de tiers, ainsi que d'éventuelles aides. Il s'agit ici des travaux pour la porte d'entrée Est du village qui ont été réalisés dans le courant de l'année 2021.

Le Service des infrastructures a participé financièrement à hauteur de Fr. 180'202.00 pour ces travaux et a versé une subvention de Fr. 22'271.55 pour la réalisation d'un trottoir.

L'Assemblée communale du 22 septembre 2020 a décidé l'ouverture d'un crédit de construction de Fr. 250'000.00 pour la rénovation partielle du bâtiment de l'ancienne école. Il s'agit ici d'un acompte pour les travaux d'urgences qui seront réalisés début 2022.

Monsieur Roger Fleury présente ensuite le bilan et l'endettement par habitant :

<b>Bilan</b>		<b>Comptes 2021</b>	
		<i>Doit</i>	<i>Avoir</i>
<b>1</b>	<b>Actif</b>		
100	Disponibilités et placements à court terme	302'167.90	
101	Créances	134'789.18	15'527.51
104	Actifs de régularisation	59'735.76	
107	Placements financiers	200.00	
108	Immobilisations corporelles PF	660'485.85	
140	Immobilisations corporelles du patrimoine	1'714'274.89	
142	Immobilisations incorporelles	109'846.95	
	<b>Total Actif</b>	<b>2'981'500.53</b>	<b>15'527.51</b>
<b>2</b>	<b>Passif</b>		
200	Engagements courants		96'415.10
201	Engagements financiers à court terme		308'700.00
204	Passifs de régularisation		1'710.50
206	Engagements financiers à long terme		2'069'199.60
290	Financements spéciaux enregistrés sous	4'263.95	454'040.85
296	Réserve liée au retraitement du patrimoine	87'320.00	
299	Excédent ou découvert du bilan	70'505.29	197'996.21
	<b>Total Passif</b>	<b>162'089.24</b>	<b>3'128'062.26</b>
	<b>Totaux avant le résultat</b>	<b>3'143'589.77</b>	<b>3'143'589.77</b>

Endettement net par habitant :

- Avec les financements spéciaux : Fr. 4'941.39
- Sans les financements spéciaux : Fr. 2'194.13

Endettement brut par habitant :

- Avec les financements spéciaux : Fr. 8'807.03
- Sans les financements spéciaux : Fr. 6'009.62

L'endettement a diminué de Fr. 65'000.00 au 31 décembre 2021.

Monsieur Didier Torti remercie Monsieur Roger Fleury et ouvre la discussion.

Monsieur EM demande si le fonds des chemins a été utilisé pour les premiers travaux de la traversée du village. Non.

Monsieur Didier Torti souhaite savoir où se situe la Commune de Bourrignon en comparaison avec les autres communes jurassiennes. Monsieur Roger Fleury signale que les premières statistiques en lien avec la nouvelle présentation des comptes MCH2 seront publiées cet automne par le Délégué aux affaires communales. Il indique toutefois que l'endettement brut est plutôt élevé.

Madame CC demande pourquoi les montants de la comptabilité ne sont pas arrondis au 5 centimes. De plus en plus, les factures sont calculées au centime, de même que les intérêts bancaires.

Monsieur EM demande si des emprunts hypothécaires arrivent bientôt à échéance. Oui c'est le cas pour un emprunt. Monsieur Roger Fleury indique que les échéances sont bien échelonnées.

La parole n'est plus demandée, la discussion est close.

**L'Assemblée passe au vote à main levée et accepte à l'unanimité les comptes 2021 qui présentent un excédent de charges de Fr. 48'557.32.**

### 3. Discuter et voter le règlement sur les élections

Monsieur le président passe la parole à Monsieur Thierry Sautebin, maire, pour la présentation de ce règlement.

En date du 7 décembre 2021, le Gouvernement jurassien a adopté les modifications de l'Ordonnance concernant les élections communales. Ces modifications portent principalement sur les nouvelles échéances imposées par la modification de la Loi sur les droits politiques.

En vue des élections communales générales du 23 octobre 2022, il est demandé de présenter ce nouveau Règlement aux législatifs communaux avant l'échéance relatif à la publication desdites élections, soit avant le 18 août 2022. C'est la raison pour laquelle ce nouveau Règlement sur les élections est soumis à cette Assemblée communale.

Monsieur Thierry Sautebin passe ensuite en revue les modifications les plus importantes :

### **Chapitre : Exercice du droit de vote**

#### **Art. 12 Convocation des électeurs**

<sup>1</sup> La convocation est publiée, au plus tard, dans l'édition du Journal officiel de la dixième semaine précédant le jour du scrutin (actuellement : huitième semaine).

#### **Art. 14 Fourniture du matériel**

<sup>1</sup> La Commune fait parvenir à tous les électeurs, au plus tôt quatre semaines mais au plus tard trois semaines avant le jour du scrutin, leur carte d'électeur ainsi que le ou les bulletin(s) officiel(s) (actuellement : au moins 10 jours avant le scrutin).

### **Chapitre : Election selon le système de représentation proportionnelle**

#### **Art. 29 Dépôt du contenu des listes**

<sup>1</sup> Les listes de candidats doivent être remises au Conseil communal le lundi de la huitième semaine qui précède l'élection, jusqu'à 12 heures (actuellement : le lundi de la sixième semaine).

#### **Art. 32 Corrections et compléments**

<sup>1</sup> Les candidats qui déclinent leur candidature le font savoir au Conseil communal par écrit jusqu'au vendredi de la huitième semaine qui précède l'élection, à 12 heures (actuellement : jusqu'au vendredi à 18h00 de la sixième semaine qui précède l'élection).

<sup>2</sup> Les mandataires de la liste la corrigent ou la complètent, s'il y a lieu, jusqu'au lundi de la septième semaine qui précède l'élection, à 12 heures (actuellement : jusqu'au lundi de la troisième semaine qui précède l'élection, à 18h00).

#### **Art. 33 Bulletins officiels**

Le Conseil communal imprime et fait parvenir à tous les électeurs, au plus tôt quatre semaines mais au plus tard trois semaines avant l'élection, des bulletins officiels reproduisant les listes déposées (actuellement : au moins 10 jours avant l'élection).

#### **Art. 42 Défaut de liste (nouvel alinéa)**

<sup>2</sup> Si la personne ayant obtenu le plus de suffrages refuse son élection, le processus d'élection complémentaire est répété.

### **Chapitre : Election selon le système majoritaire à deux tours**

#### **Art. 44 Actes de candidatures**

<sup>1</sup> Les actes de candidature doivent être remis au Conseil communal le lundi de la huitième semaine qui précède l'élection, jusqu'à 12 heures (actuellement : le lundi de la sixième semaine qui précède l'élection, jusqu'à 18h00).

#### **Art. 45 Corrections et compléments**

<sup>1</sup> Les candidats qui déclinent leur candidature le font savoir au Conseil communal par écrit jusqu'au lundi de la septième semaine qui précède l'élection, jusqu'à 12 heures (actuellement : le lundi de la sixième semaine qui précède l'élection, jusqu'à 18h00).

**Art. 47 Bulletins officiels**

La Commune fait parvenir à tous les électeurs de son ressort, au plus tôt quatre semaines mais au plus tard trois semaines avant l'élection, des bulletins officiels imprimés portant le nom du ou des candidat(s) et un bulletin officiel blanc, sous réserve de l'article 14, alinéa 4 (actuellement : au moins 10 jours avant l'élection).

**Art. 50 Désignation des élus – nouveaux alinéas**

<sup>2</sup> Si le nombre de candidats ayant obtenu la majorité absolue dépasse celui des sièges ou postes à pourvoir, sont élus ceux d'entre eux qui ont obtenu le plus grand nombre de suffrages.

<sup>3</sup> En cas d'égalité des suffrages pour le dernier siège, une élection complémentaire départage les candidats ayant obtenu le même nombre de suffrage.

<sup>4</sup> Les dispositions du décret sur la protection des minorités demeurent réservées.

**Art. 51 Candidatures pour le 2<sup>e</sup> tour**

<sup>2</sup> Les candidatures doivent être remises au Conseil communal le mercredi qui suit le premier tour, jusqu'à 12 heures. Elles sont rendues publiques selon l'usage local (actuellement jusqu'à 18h00).

<sup>3</sup> Ne peuvent faire acte de candidature que les personnes qui s'étaient présentées au premier tour **et qui ont obtenu un nombre de suffrages équivalant à cinq pour cent au moins du nombre de bulletin valables** (en gras = nouveau).

**Art. 57 Défaut de listes – nouvel alinéa**

<sup>2</sup> Si la personne ayant obtenu le plus de suffrages refuse son élection, le processus d'élection complémentaire est répété.

Monsieur Didier Torti remercie Monsieur Thierry Sautebin et ouvre la discussion.

Monsieur EM demande de quand date l'actuel règlement sur les élections. Ce règlement date du 26 juin 2012.

La parole n'est plus demandée, la discussion est close.

**L'Assemblée passe au vote à main levée et approuve à l'unanimité le règlement sur les élections**

**4. Divers**

Monsieur le président passe tout d'abord la parole aux membres du Conseil communal.

Monsieur Joseph Girardin informe l'Assemblée que le Conseil communal a décidé de refaire la place de jeu de l'école. En raison des coûts très élevés, il a été décidé de réaliser les travaux par les membres du Conseil et de permettre à la population de participer à ces travaux.

Monsieur SI demande si les jeux mis en place répondront aux normes de sécurité en vigueur. Oui cela sera le cas.

Madame CC propose au Conseil communal de s'approcher de fondations pour trouver des fonds en donnant comme exemple la fondation de Roger Federer.

Monsieur Thierry Sautebin donne quelques informations concernant le projet de parc éolien à la Haute-Borne. Il est très surpris du tout-ménage réalisé par les Autorités communales de Mettembert à ce sujet. En effet, il n'y a encore aucun projet précis pour ce parc éolien. Les discussions actuelles concernent l'établissement des conventions entre les Service industriels de Genève (SIG), la ville de Delémont et la Commune de Bourrignon. Ensuite, les communes de Develier et Pleigne seront invitées à participer à ce projet. Il mentionne également que, par la suite, les SIG sont prêts à réduire le nombre de leurs actions si des

investisseurs jurassiens sont intéressés à ce projet. Des informations seront données lors des Assemblées communales au fur et à mesure de l'avancement du projet.

Madame DM revient sur les nouvelles nominations au Conseil communal et souhaite connaître leur dicastère. Madame Nadja Parrat a repris le dicastère de Monsieur Marcel Ackermann à savoir les chemins, la déchetterie, les ruisseaux et l'agriculture. Monsieur Roger Berberat a repris le dicastère de Monsieur Francis Grillon, à savoir l'urbanisme, l'aménagement du territoire et les bâtiments.

Monsieur Joseph Girardin profite de cette assemblée pour présenter le nouvel employé communal, Monsieur Valdimir Jolidon.

Madame CF souhaite savoir qui s'occupe de la tonte derrière le nouvel abri-bus au Droit-Mont. Cette question sera discutée au sein du Conseil communal.

Madame RMK demande s'il est normal que des citoyens quittent une Assemblée avant son terme et quelle serait l'incidence sur les décisions votées. Cette problématique sera étudiée par le Conseil communal et une information sera donnée lors de la prochaine Assemblée communale.

Monsieur RK demande où en sont les travaux à l'ancienne école. La réfection du toit a été réalisée et les pigeons ont été chassés.

Madame RMK souhaite savoir si l'Office du patrimoine ne peut pas participer financièrement aux coûts de la rénovation du bâtiment de l'ancienne école. Cela est possible mais pour les éléments dignes d'intérêt tels que les plafonds, les parquets.

Monsieur RJ demande au Conseil communal de poser un miroir au croisement entre la rue Droit-Mont et la Route Principale. Cela est possible mais la pose d'un miroir implique également la pose d'un STOP. Monsieur Joseph Girardin indique que le miroir n'est forcément la bonne solution. Toutefois, si cette demande est confirmée, le Conseil communal va en discuter.

Madame CV se permet de revenir sur des propos de l'ancien maire, Monsieur Michel Eggenschwiler, au sujet de l'abaissement de la vitesse sur la route cantonale à l'entrée Est du village. Pour l'instant, le Conseil communal n'est pas favorable à un abaissement de la vitesse. Des contrôles devraient être effectués par la Police cantonale.

Madame CC indique que le carrefour Rue du Chésal – Route Principale est également dangereux depuis que la Commune a planté des buissons sur la parcelle, Route Principale 38. Le Conseil communal n'a pas procédé à des plantations et va contrôler cela.

Monsieur SI demande si le futur projet de déchetterie régionale du SEOD aura une influence sur la déchetterie communale. Non, il n'y aura aucune incidence. Il est également rappelé que l'Assemblée communale avait refusé d'adhérer au projet de déchetterie régionale du SEOD.

Monsieur Didier Torti souhaite savoir pourquoi le Conseil communal a décidé de déplacer les deux conteneurs semi-enterrés. Monsieur Roger Berberat indique que ce déplacement était convenu avec les acheteurs de la parcelle n° 1056. Monsieur Thierry Sautebin précise que le Conseil communal a décidé de réaliser ces travaux en même temps que la construction de la maison de Monsieur Robin Braun. Les deux nouveaux emplacements se trouvent à la Rue du Chésal (près du terrain de football) et devant le bâtiment scolaire.

Madame CC s'indigne de ce changement et souhaite savoir pourquoi la population n'a pas été informée. C'est de la compétence du Conseil communal et une demande de permis de construire a été déposée permettant à chacun de faire opposition. Une vive discussion s'ensuit à ce sujet et Monsieur le président informe l'Assemblée qu'il décide de clore toute discussion à ce sujet.



Monsieur RA demande le nombre de parcelles communales encore libre de construction en zone à bâtir. Il reste deux parcelles dont une qui pourrait faire l'objet d'un morcellement.

Monsieur GC souhaite revenir sur le sujet des moloks mais le président lui rappelle que ce sujet est clos.

Monsieur EM demande si le projet de construction de Jolbat SA à la Rue du Chésal va bientôt débiter. Ces travaux devraient débiter dans le courant de l'année prochaine.

Monsieur Didier Torti demande si le Conseil communal est au courant de projet d'antenne 5G sur le territoire communal. Monsieur Thierry Sautebin informe l'Assemblée que Swisscom a un projet pour la pose d'une antenne 5G dans le village.

Monsieur le président lève la séance à 21h15 en présence de vingt-neuf personnes, membres de l'Autorité compris. Il souhaite une belle fin de soirée à toutes et tous.

Au nom de l'Assemblée communale

Le président : le Secrétaire

Didier Torti Vincent Chételat